



*Date de dépôt : 30 octobre 2024*

## **Rapport du Conseil d'Etat**

**au Grand Conseil sur la motion de Sylvain Thévoz, Alia Chaker Mangeat, Sophie Bobillier, Skender Salihi, Marjorie de Chastonay, Nicole Valiquer Grecuccio, Leonard Ferati, Léo Peterschmitt, Jean-Charles Rielle, Caroline Renold, Emilie Fernandez, Dilara Bayrak, Marc Saudan, Arber Jahija, Léna Strasser, Angèle-Marie Habiyakare, Julien Nicolet-dit-Félix, Céline Bartolomucci, Laura Mach, Sophie Demaurex, Lara Atassi, Jean-Pierre Tombola, Gabrielle Le Goff, Jacklean Kalibala, Pierre Eckert, Thomas Bruchez, Xhevrie Osmani, Souheil Sayegh, Thomas Wenger, Grégoire Carasso : Gaza : Genève peut, Genève doit agir**

En date du 1<sup>er</sup> mars 2024, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

*Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :*

- *le fait que la catastrophe humanitaire s'aggrave de jour en jour pour les Palestiniennes et Palestiniens de Gaza, avec près de deux millions de personnes déplacées de force;*
- *le fait que des centaines de milliers de personnes risquent, ces prochaines semaines, de mourir faute de soins médicaux, par épidémie, malnutrition et manque d'eau;*
- *le fait que les appels de détresse pour protéger la population civile de Gaza lancés sans cesse par les instances internationales et onusiennes (CICR, Cour internationale de justice, UNRWA, OMS, PAM, UNICEF, OCHA) pour arrêter la guerre, prévenir le crime de génocide et*

*acheminer l'aide humanitaire et médicale massive et urgente demeurent pour le moment sans effets tangibles sur le terrain;*

- le fait que la République et canton de Genève a la compétence d'interpeller, comme le gouvernement jurassien l'a fait, les autorités de la Confédération, afin que la Suisse respecte ses obligations de haute partie contractante notamment à la quatrième Convention de Genève (protection des civils en situation de conflit armé et d'occupation) et agisse pour un cessez-le-feu immédiat et pour faire cesser la catastrophe humanitaire en cours;*
- le fait que la République et canton de Genève a la compétence et un devoir historique et moral de mettre à disposition d'importants moyens, y compris financiers, pour contribuer à sauver les vies des victimes civiles palestiniennes, soit par l'acheminement urgent et massif de l'aide humanitaire à Gaza, soit avec le traitement médical à Genève des personnes blessées;*
- la proposition de résolution du 15 novembre 2023 « Cessez-le-feu ! Pour la protection des civils et le respect du droit humanitaire en Israël et dans les Territoires palestiniens occupés » adoptée par le Grand Conseil le 16 novembre 2023<sup>1</sup>,*

*invite le Conseil d'Etat*

- à intervenir auprès de la Confédération pour que la Suisse agisse avec tous les moyens politiques, diplomatiques, économiques et humanitaires à sa disposition afin de :*
  - favoriser un cessez-le-feu immédiat;*
  - déployer toute autre mesure contribuant à prévenir les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité de ce conflit armé;*
  - œuvrer à la libération de toutes et tous les otages de ce terrible conflit;*
- à prendre toutes les mesures nécessaires pour contribuer, si possible en collaboration avec la Confédération, à l'acheminement urgent et massif d'aide humanitaire et médicale à Gaza;*
- à contribuer et à faciliter toutes les démarches administratives, logistiques, financières et médicales pour l'accueil et le traitement dans des hôpitaux genevois et suisses des victimes de la guerre à Gaza et de leurs accompagnantes et accompagnants.*

---

<sup>1</sup> <https://ge.ch/grandconseil/data/texte/R01026.pdf>

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseil d'Etat est particulièrement préoccupé par la dégradation de la situation générale dans la région du Proche-Orient. Il est également sensible au nombre très élevé de victimes parmi les populations civiles et les travailleurs humanitaires, ainsi qu'au sort de l'ensemble des personnes qui subissent, depuis trop longtemps, les conséquences du conflit israélo-palestinien.

Le Conseil d'Etat contribue, dans le cadre de ses compétences, à l'amélioration de la situation humanitaire. C'est ainsi que, le 16 novembre 2023, le Grand Conseil a adopté la loi pour une contribution d'urgence en faveur des populations civiles touchées par le conflit dans la région du Proche-Orient et pour la promotion de la paix (L 13388), permettant de soutenir, à hauteur de 5 millions de francs, les activités humanitaires du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), du Programme alimentaire mondial (PAM), de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et de Médecins sans frontières (MSF), et les activités de médiation du Centre pour le dialogue humanitaire (HD). Le Conseil d'Etat n'a pas manqué de rappeler, par cette contribution, l'importance de soutenir les organisations humanitaires à même de fournir des prestations à la population de Gaza.

Pour rappel, le Conseil d'Etat dispose aussi de 2 partenariats pluriannuels dans le domaine de l'aide humanitaire, avec le CICR et avec MSF, pour un montant global de 5,7 millions de francs par année. Ces 2 organisations opèrent au Proche-Orient depuis de nombreuses années, si bien qu'ils disposent des accès nécessaires et apportent de l'assistance à un grand nombre de civils affectés par le conflit en cours dans la région.

En sa qualité d'autorité hôte de la Genève internationale, le Conseil d'Etat s'engage à faciliter les initiatives qui pourraient naître ou se développer sur notre territoire, avec pour objectif de contribuer au respect du droit international humanitaire ou à un règlement pacifique du conflit. Ainsi, le financement qui a été accordé au Centre pour le dialogue humanitaire (HD) vise notamment à favoriser la médiation et le dialogue entre les acteurs de la région et soutient les efforts de désescalade.

Toujours dans l'objectif d'encourager des initiatives en faveur de la paix, le Conseil d'Etat soutient *Principles for Peace*. Cette organisation non gouvernementale, basée à Genève, travaille avec des principes et des méthodes participatives, afin de créer les conditions pour un changement positif, efficace et durable, ancré localement et reconnu internationalement. Grâce à son programme *Uniting for a Shared Future*, des leaders d'opinion

issus de différents secteurs des sociétés palestinienne et israélienne ont posé les principes de base de la cohabitation et d'une solution politique, et ont défini des actions concrètes et nécessaires afin de progresser dans cette voie.

Genève possède une longue tradition d'accueil de conférences et de négociations de paix. S'il n'est pas de la compétence du canton d'initier de telles rencontres, le Conseil d'Etat n'a pas manqué de rappeler à la Confédération sa disponibilité pour faciliter leur accueil. Ainsi, le canton est prêt à seconder le Département fédéral des affaires étrangères dans sa tâche d'organiser une conférence des Hautes Parties contractantes à la quatrième Convention de Genève, relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, comme l'a invité à le faire l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies (ONU) à l'occasion de l'adoption de sa résolution intitulée « Avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur les conséquences juridiques découlant des politiques et pratiques d'Israël dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de l'illicéité de la présence d'Israël dans le Territoire palestinien occupé ».

Alors que l'année 2024 marque le 75<sup>e</sup> anniversaire des Conventions de Genève, il semble plus important que jamais de se rappeler le rôle de ces conventions dans la protection des personnes touchées par un conflit armé. Le canton de Genève s'est associé à la Ville de Genève, au CICR et à l'Académie de droit international humanitaire et de droits humains à Genève pour organiser plusieurs événements autour de cette thématique et sensibiliser le grand public.

Conscient de l'histoire de notre canton en matière d'accueil et d'aide humanitaire, et de notre responsabilité en tant qu'hôte de la Genève internationale, le canton poursuivra son engagement dans la coopération internationale et la promotion du dialogue et de la paix.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte du présent rapport.

## AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

La présidente :  
Nathalie FONTANET